

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE**

Territoire d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues



Commune d'Alleins

**METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Territoire du Pays Salonais**

**NOTICE EAU POTABLE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'ALLEINS**

Septembre 2016

1. Le service public de l'eau potable

La loi MAPTAM du 27 janvier 2014, complétée par la loi NOTRe du 7 août 2015, a créé au 1er janvier 2016 la Métropole d'Aix-Marseille-Provence par la fusion de 6 EPCI, dont la Communauté d'Agglomération Salon-Etang de Berre-Durance, dite Agglopolo Provence.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence compte 92 communes pour 1,8 million d'habitants, soit 93 % de la population des Bouches-du-Rhône et 37 % de la population de l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les 17 communes de l'ex-Agglopolo Provence forment à présent l'un des 6 territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence : le Territoire du Pays Salonais.

Le Territoire du Pays Salonais de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence du service public de l'eau potable. Sa gestion est assurée en Délégation de Service Public, c'est-à-dire que la gestion de ce service a été déléguée à une société privée.

Depuis le 1er janvier 2013, la société Agglopolo Provence Eau, filiale du groupe Eaux de Marseille, assure pour le compte de la Collectivité la production, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Le suivi et contrôle de ce contrat de délégation, ainsi que les études et travaux d'investissements, sont assurés en maîtrise d'ouvrage directe par la collectivité.

2. Adduction en eau potable

L'adduction d'eau regroupe les techniques permettant d'amener l'eau depuis sa source à travers un réseau de conduites ou d'ouvrages architecturaux vers les lieux de consommation :

- la source qui peut être un forage équipé d'un système de pompage (cas le plus fréquent), un cours d'eau naturel ou un plan d'eau ;
- un réseau de transport constitué de canalisations souvent enterrées, d'ouvrages d'arts (pont, siphon, canal) et d'un système, automatisé ou non, de vannes et de pompes ;
- divers systèmes de stockage intermédiaires ;
- un réseau terminal de distribution amenant l'eau aux consommateurs finaux ou à des points de distribution collectifs (pompes, fontaines, etc.).

Il existe deux types d'adduction :

- l'adduction gravitaire, où l'écoulement de l'eau à des pressions importantes est causé par la différence des niveaux hydrauliques : l'altitude de la source est supérieure à l'altitude du point de consommation, et se déplace donc grâce à la force de gravitation d'où son nom. C'est le principe du château d'eau ;
- l'adduction par refoulement où la pression sur le réseau et l'acheminement de l'eau se fait à l'aide de pompes à l'intérieur de stations de pompage.

2.1. Ressources actuelles et futures

La commune d'Alleins est alimentée depuis novembre 2015, par le forage Saint-Sauveur situé au Sud-Ouest du vieux village, au pied immédiat du versant nord du massif calcaire d'Aurons-Vernègues, à proximité de l'école communale. Le forage de la Barlatière qui alimentait auparavant la commune a été déconnecté du réseau de distribution d'eau potable à cause de la présence récurrente de 2 molécules de pesticides.

L'eau est acheminée vers le réservoir des Costes via une conduite d'adduction en fonte grise de diamètre 250 mm.

Le réservoir des Costes a une capacité de 1 000 m³. Le volume distribué sur l'année 2015 s'élève à 141 700 m³.

L'ensemble du réseau de distribution est correctement maillé mais ne dispose d'aucun secours. La recherche d'une solution de secours doit donc être menée.

La Commune a défini dans son PLU à l'horizon 2025 un accroissement de la population de 500 habitants environ supplémentaires (base : 2 428 habitants en 2012 -données INSEE) soit une projection pour 2025 à 2 920 habitants.

Dans le cadre du schéma directeur réalisé en 2014, il a été prévu à l'horizon 2022 environ 3000 habitants avec un volume mis en distribution en pointe estimé à 823 m³/j, donnée établi sur la base d'un rendement pessimiste de 80.5%. Pour information, le rendement de réseau en 2015 a atteint 89,51 %.

Le schéma directeur, élaboré en 2014, était basé sur une alimentation par le forage de la Barlatière, aujourd'hui déconnecté dans l'attente d'une amélioration de la qualité de l'eau de la nappe prélevée.

Sur la base de la capacité de production du nouveau forage de Saint Sauveur, 45 m³/h sur 20 heures de fonctionnement, soit 900 m³/j, les besoins de production en pointe pour une population de 3000 habitants pourront être satisfaits mais la capacité de desserte atteindra sa limite. Le niveau de rendement devra être maintenu.

En jour de pointe, selon le schéma directeur, l'autonomie prévisionnelle du réservoir sera de 27 heures, ce qui est satisfaisant.

2.2. Patrimoine Eau Potable

La commune dispose d'une seule station de production d'eau potable alimentant une réserve totale d'eau potable de 1 000 m³.

La potabilisation est assurée par une désinfection au chlore gazeux, en injection de chlore au niveau du forage, en amont de la canalisation principale de refoulement.

Type Ouvrages	Nom	Côte radier en m NGF	Côte trop plein en m NGF	Volume en m ³	Nombre de cuves	Type Alimentation/Distribution
Réservoir	des Costes	217	222	1000	1	Alimentation et distribution distinctes

Le réseau de distribution d'eau potable représente environ 24 km (données 2015).

3. La distribution d'eau

On compte 976 abonnés à l'eau potable sur la commune d'Alleins au 31/12/2015, pour un volume facturé en 2015 de 110 459 m³.

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence Territoire du Pays Salonais poursuit son programme de renouvellement de réseaux basé sur les investigations menées par le délégataire Agglopolé Provence Eau. Ce programme a pour principal objectif une réduction des fuites sur les réseaux et branchements.

Par ailleurs, à la suite du schéma directeur réalisé en octobre 2014 et de la mise service du nouveau forage de Saint Sauveur, une étude de sécurisation de la ressource en eau sera prochainement lancée.

Le quartier du piémont du massif des Costes, la zone d'activités de la Ferrage et l'entrée Est de la ville feront l'objet d'extension du réseau d'eau potable au fur et à mesure du développement de l'urbanisation.

Selon le schéma directeur, le réseau existant est suffisamment dimensionné pour accepter ces extensions. De plus la capacité de production, comme indiqué au paragraphe 2.1, est suffisante.